
Protocole Sanitaire pour la Rentrée 2020/21 Du Centre des Musiques Didier Lockwood (CMDL)

I- Respect des mesures sanitaires et actions visant à réduire la circulation du virus

Mesures d'hygiène

- Obligation du port du masque

Le port du masque est systématique pour tous dans les espaces clos et à l'air libre au sein du CMDL (cour et parking) et ce même quand la distanciation physique est respectée. Il n'est pas demandé dans les espaces où seule une personne se trouve. L'établissement fournit en conséquence les masques au personnel. Il est demandé cependant que les intervenants, étudiants et autres usagers du CMDL, se dotent de leurs propres masques. Les affiches « Ici le masque est obligatoire » et « Information coronavirus : protégeons-nous les uns les autres », fournies par Santé Publique France, sont visibles à l'entrée du CMDL, du bâtiment et dans chaque espaces de cours et de travail.

- Invitation à une hygiène des mains fréquente

Pour faciliter une hygiène des mains régulière et efficace, l'établissement mets à disposition les produits nécessaires (savon et gel hydro-alcoolique). Des «stations de désinfection» sont installées à l'entrée du CMDL et de chaque salle. Elles comprennent du gel hydro-alcoolique, des lingettes et du spray désinfectant.

- Nettoyage régulier des espaces et du matériel

Les locaux sont nettoyés 3 fois par jour. Chaque matin, un nettoyage approfondi avec un détergent usuel est assuré par le service d'entretien. Puis à 12h et 16h, un nettoyage de routine est effectué par le personnel du CMDL, en fonction d'un planning établi en amont. Une attention particulière est porté aux parties fréquemment touchées (poignées de portes, rampes d'escalier, etc.). Il est également demandé aux usagers, avant de quitter une salle, de nettoyer toutes les surfaces touchées (chaises, instruments et amplis) avec le spray et les lingettes mis à disposition.

- Aération systématique des locaux

L'aération des locaux est renouvelée régulièrement. Entre chaque cours et à chaque utilisation de salle, le professeur ou l'utilisateur est chargé d'aérer pendant quelques minutes.

Gestion des flux de circulation, physique et temporelle

Une stratégie de gestion des flux de circulation, physique et temporelle, est mise en œuvre afin de faciliter la distanciation physique d'un mètre, d'éviter les regroupements et de limiter le brassage des individus.

- Aménagement des salles et des emplois du temps

Le CMDL a revu ses plannings et la répartition des salles de cours afin d'accorder effectif, surface et pratique musicale. Pour plus de confort et de sécurité, le CMDL augmente ses espaces communs en installant un barnum de plus de 50m² dans la cour de l'établissement. Cet espace est dédié à la vie étudiante. Il permet de respecter au mieux la distanciation physique.

Pour la pratique des instruments à vents et du chant, le CMDL s'est équipé de paravents en plexiglass.

Le bureau d'accueil est également équipé d'une protection en plexiglass, afin de protéger le personnel et les usagers de l'établissement. Le matériel installé dans les salles de cours et de travail est limité et chaque espace a son activité dédiée. Le matériel ne peut être déplacé et un marquage au sol indique son emplacement. Le matériel dit « individuel » doit être amené par l'étudiant et ne peut être prêté (pupitres, stylos et cahier, micros, câble...).

SALLES	Activités	superficie	Jauge maximum (nb. de pers.)		
			cours	atelier	session
ESPACE JEUNES	cours de rythme	50 m ²	13	-	-
M PETRUCCIANI	Atelier	50 m ²	13	9	5
S GRAPPELLI	Cours d'oreille, arrangement, harmonie, atelier	70 m ²	13	9	5
T WILLIAMS	cours de batterie	27 m ²	4	-	4
D LOCKWOOD	cours de violon, d'oreille et d'arrangement, MAO	36 m ²	5 / 13	-	5
G BENSON	cours de guitare	18 m ²	4	-	4
H HANCOCK	cours de piano	23 m ²	5	-	5
J PASTORIUS	cours de basse	20 m ²	4	-	4
M BRECKER	cours de saxophone	50 m ²	4	-	4
M DAVIS	cours de trompette	12 m ²	3	-	3
B HOLLIDAY	cours de chant	16 m ²	4	-	4
R NANCE	salle de travail	16 m ²	-	-	3
B LAGRENE	salle de travail	8 m ²	-	-	2
M SOLAL	salle de travail	8 m ²	-	-	2
NHOP	salle de travail	6 m ²	-	-	1
A CECCARELLI	salle de travail	9 m ²	-	-	2
P ERSKINE	salle de travail	6 m ²	-	-	1
E JONES	salle de travail	6 m ²	-	-	1
BARNUM	vie étudiante	50 m ²	-	-	-

- Accès contrôlés et régulés :

En dehors des heures de cours, les étudiants ont accès aux salles de travail grâce à un système de réservation en ligne. Dès qu'un étudiant réserve une salle, il se doit de respecter ses règles d'utilisation. Le nombre de participants à une session collective est limité en fonction de la salle (cf. tableau). Lors de la réservation de la salle, un étudiant est désigné responsable et veille alors au respect des règles sanitaires. Hormis les salles de cours et de pratique, les espaces du bâtiment deviennent des lieux de passage où les étudiants ne peuvent rester.

II- Information, anticipation et stratégie de gestion des cas

Informations et dialogue au sein de l'établissement

- Désignation d'un référent Covid

Après accord de la salariée, Hélène Hautot, chargée de communication et de développement a été désignée « référente Covid » au CMDL. Aisément identifiable, la référente Covid centralise les questions pratiques du personnel et des usagers et met en œuvre sans délai la stratégie de réponse de l'établissement face à toute situation. La référente Covid s'approprie et fait connaître la conduite à tenir face à aux différentes situations : cas probable, cas confirmé, contact à risque, cluster...

- Une information générale assurée

Avant la rentrée, le protocole sanitaire mis en place par le CMDL sera communiqué à tous les usagers, qui s'engageront à le respecter. Des affiches informatives sur les mesures sanitaires à suivre et d'autres outils d'information COVID-19 sont visibles et accessibles à tout moment. Des documents indiquant la marche à suivre selon les situations (cas probable, cas confirmé, contact à risque, cluster...), seront donnés à l'utilisateur concerné.

Pour assurer une bonne appropriation collective, la référente Covid propose aux personnels et aux étudiants, un temps d'échange hebdomadaire. Il permet de les informer sur les principales orientations et actualités de la situation sanitaire.

Anticipation pour une continuité pédagogique

Suite au confinement, le CMDL est en mesure d'organiser une continuité pédagogique efficace s'il devient nécessaire d'organiser des enseignements à distance. Accompagnés par les directeurs pédagogiques du CMDL, les professeurs ont développés des outils vidéo et numériques. Le CMDL fournit également aux usagers, des guides d'utilisation de ses outils et des logiciels de visioconférence. Pour connaître les capacités et les conditions de chaque étudiant à suivre des cours à distance, l'établissement leur demandera à la rentrée, de remplir un formulaire. Suivant les différents niveaux de réponses face à l'épidémie, le CMDL pourra proposer des alternatives aux étudiants pour lesquels les cours à distance posent problème.

Stratégie de gestion des cas

Le Centre des Musiques Didier Lockwood est un établissement d'enseignement supérieur qui accueille jusqu'à soixante étudiants, moins de 10 professeurs par jour et compte quatre personnes dans son équipe administrative. Cet effectif assez réduit offre au CMDL une grande capacité à « Alerter/ Tracer/ Prévenir & Protéger ».

- Détection de cas possible

Pour assurer la santé de tous, le CMDL demande à l'usager, à l'entrée de l'établissement de : prendre sa température (thermomètre frontal à disposition), de l'indiquer sur le registre des entrées, ainsi que d'éventuels symptômes, et de signer le document. Si la température est supérieure à 38 degrés et que les symptômes sont significatifs, l'usager devra l'indiquer à la référente Covid et sera automatiquement considéré comme cas probable.

- Réaction face à un cas probable ou confirmé

- L'usager présentant des symptômes évoquant la Covid-19 devra rentrer ou rester à son domicile. Il est appelé à se faire dépister et à rester chez lui dans l'attente du résultat du test.
- En lien avec l'ARS, la référente COVID prendra alors contact avec l'usager pour tenter de déterminer les personnes contacts à risque au sein de l'établissement. La référente aura déjà en sa possession les coordonnées de l'ensemble des usagers et leur statut (personne à risque ou non).
- Après accord conjoint avec l'ARS et en complément de la prise en charge par l'Assurance maladie, s'agissant de l'information des personnes contacts autour d'un cas confirmé, la référente Covid informera le contact à risque des consignes concernant l'isolement de 7 jours et le test, et expliquera la situation aux autres usagers (pour lesquels le test n'est pas nécessaire).

- Procédure en cas de cluster

A partir du moment où au moins trois cas sont confirmés, la décision de suspension d'enseignements présentiels, de fermeture de tout ou partie de sites résulte d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (le CMDL, l'ARS, la préfecture).